

Groupe consultatif pour un dialogue mondial en matière fiscale



Réunion du Groupe consultatif pour un dialogue mondial en matière fiscale

Récapitulatif des conclusions

Le 8 avril 2022, plus de 100 représentants gouvernementaux et organisations internationales du monde entier ont tenu une réunion virtuelle du groupe consultatif pour un dialogue mondial en matière fiscale (le Groupe consultatif), première réunion sous ce nouveau mandat.

Le mandat révisé reflète les derniers développements en matière de coopération fiscale internationale ainsi que l'évolution concomitante du Groupe consultatif au cours de la dernière décennie. Les participants ont souligné le rôle crucial du Groupe consultatif en tant que **plateforme informelle d'échange de vues et de promotion du dialogue** en matière fiscale, à l'intention des fonctionnaires des pays développés et en développement.

Le Groupe consultatif a abordé les grands axes permettant de renforcer sa contribution en termes de **développement, de déroulement et de contrôle des programmes bilatéraux et multilatéraux en matière fiscale** proposés par l'OCDE. Il a également évoqué son rôle de **soutien aux pays en développement en incorporant leurs points de vue** dans les travaux du Comité des affaires fiscales (CAF) de l'OCDE, notamment le Cadre inclusif, sur le développement de normes, bonnes pratiques et orientations en matière fiscale internationale. Les pays en développement, y compris les non membres du Cadre inclusif, se sont félicités de ces récents développements et ont reconnu les progrès accomplis concernant l'engagement et la participation plus poussés de la part des pays en développement dans ces travaux.

Le Groupe consultatif a discuté des besoins des pays en développement en termes de renforcement des capacités et a appelé à un **soutien continu concernant la mise en oeuvre des mesures relatives au BEPS**, notamment dans toutes les phases de mise en place de la **solution reposant sur deux piliers**, pour aborder les défis posés par la numérisation de l'économie en matière fiscale. Le Groupe consultatif a demandé que le soutien apporté par l'OCDE aux pays en développement dans la mise en oeuvre des Règles GloBE (règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition) soit une priorité. Il a également reconnu les enjeux liés au renforcement des capacités dans **d'autres domaines de la coopération fiscale internationale**, en particulier concernant l'utilisation pratique d'un volume accru d'informations fiscales à la disposition des pays, grâce aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements et à ceux du Cadre inclusif sur le BEPS.

Le Groupe consultatif s'est félicité de l'évolution du Programme des relations internationales (PRI), qui propose maintenant **un panel complet de modules d'apprentissage intégrés dans un format de plus en plus numérisé**, et a pris bonne note du fait que ces développements allaient permettre au programme de s'adapter de manière rapide et efficace à l'ère post-pandémique. Le Groupe consultatif a reconnu les changements récents introduits dans le **processus d'évaluation** du PRI par rapport à ses résultats de 2021. Il a soutenu la proposition de constituer un **groupe de travail informel sur l'évaluation d'impact** avec les représentants des pays intéressés à développer une méthodologie visant à poursuivre l'évaluation des répercussions des activités du PRI au niveau du pays.

Enfin, le Groupe consultatif a reconnu le besoin **d'améliorer les opportunités et les outils permettant d'obtenir un retour d'informations de la part des pays en développement**, au moment de la conception et de l'amélioration des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique, en tenant compte des réalités diverses de ces pays. Dans ce contexte, le Groupe consultatif a reconnu l'importance de maintenir un dialogue continu et d'encourager la coopération avec les fonctionnaires concernés au sein des administrations fiscales et ministères des Finances. Le Groupe consultatif a également souligné l'importance de veiller à ce que le processus de sélection des participants et des experts aux activités de formation soit équitable et transparent et respecte la parité hommes/femmes.